



WEBINAIRE

LUNDI 22 MAI 2023

18H00

Ouverture :

Gilbert ABERGEL

Président du CLR

Christian GAUDRAY

Président de l'UFAL

Intervenants :

Charles COUTEL

Professeur émérite des universités

Christophe HASER

Animateur du pôle institutions républicaines de l'UFAL

Philippe GUITTET

Président de la commission école et République du CLR



INSCRIPTION OBLIGATOIRE :

Scannez le QR code ou

[Cliquer ICI pour vous inscrire](#)

**Ré-instituer
l'école de la République**

Ré-instituer l'école de la République

Dans la tradition républicaine française, l'importance de l'éducation pour l'émancipation individuelle et collective est une idée partagée par de nombreux penseurs et figures historiques, tels que Jean Zay, Léon Gambetta, Ferdinand Buisson, Charles Péguy et Jean Jaurès. L'école publique et l'université sont les moyens de valoriser les savoirs et de développer l'esprit critique, permettant ainsi à chacun de s'émanciper.

Les savoirs élémentaires sont d'une importance cruciale dans ce processus, car ils constituent l'alphabet de l'émancipation. Cependant, il est important de ne pas confondre l'auto-émancipation, qui permet une véritable libération, avec l'hétéro-émancipation, qui consiste à changer de maître sans véritablement se libérer. Pour cela, il est nécessaire de faire preuve d'un esprit critique et de se remettre en question, ce que l'instruction permet de faire.

Cependant, le dispositif de l'instruction est remis en cause par les mesures récentes et les projets qui encouragent les acteurs de l'éducation à se conformer à des projets pédagogiques locaux souvent peu critiques et à la mode. Cette tendance risque de compromettre l'émancipation individuelle et collective en limitant la valeur des savoirs et en empêchant un examen critique de soi et de la société.

Nos professeurs sont le levier de l'émancipation, mais quid de leur recrutement, de leur formation, de leur salaire, ... ?

Les récentes modifications sur le rôle et les activités du conseil des sages de la laïcité et des valeurs de la République ne sont pas faites pour nous rassurer.

Nous vous proposons en conséquence de débattre du sujet lors d'un webinaire commun CLR et UFAL le 22 mai à 18h00.

Ce débat pourra s'appuyer sur 10 questions pour travailler à la ré-institution de l'école de la République.

DIX QUESTIONS POUR TRAVAILLER À LA RÉ-INSTITUTION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE

Question 1, sur les missions de l'École de la République

L'École, dans une République laïque et sociale, émancipe par l'instruction ; comment a-t-elle pu être déstituée en un lieu d'inclusion, d'adaptation ou de simple socialisation ?

Question 2, sur le métier de professeur

Ne faut-il pas revaloriser le métier de professeur sur le plan symbolique autant que sur le plan financier ?

Question 3, sur l'enseignement secondaire

Faut-il supprimer la récente réforme Blanquer du lycée ?

Question 4, sur le recrutement et les Concours nationaux

Le projet dit de "l'école du futur" ne remet-il pas en cause le recrutement national des professeurs, reprenant les dispositifs de l'enseignement privé ?

Question 5, sur la Formation des maîtres

Dans quelle institution et comment organiser la Formation initiale et continue des professeurs pour rendre ce métier plus valorisant et assurer la maîtrise des disciplines scolaires, fondement de l'autorité des professeurs ?

Question 6, sur les Inspections

Quelles missions pour les corps d'Inspection dans le processus de ré-institution de l'École de la République ?

Question 7, sur les programmes scolaires nationaux

Quelle instance nationale et indépendante du pouvoir exécutif mettre en place pour produire et réviser les programmes scolaires nationaux ?

Question 8, sur les atteintes au principe de laïcité à l'École

Comment mieux protéger et accompagner les professeurs dans l'exercice de leur mission d'enseignement et conforter leur liberté d'expression ?

Question 9, sur la liberté pédagogique des professeurs

Le caractère obligatoire et national des programmes scolaires n'est-il pas la meilleure garantie de la liberté pédagogique individuelle des professeurs ?

Question 10, sur l'Université

Ne faudrait-il pas compléter le Code de l'Éducation pour protéger davantage l'indépendance académique et scientifique des enseignants-chercheurs face à l'entrisme des idéologies antirationnalistes notamment dans la recherche ?